

# TFP Carrossier peintre



## AUTO

Le carrossier peintre est capable de remplacer, réparer, déposer/poser un élément de carrosserie ou un équipement, d'effectuer le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté et de restructurer un véhicule. Il réalise également les opérations de mise en peinture.

Il doit savoir établir des devis et des ordres de réparation et expliquer les travaux réalisés sur le véhicule lors de sa restitution au client.

## NATURE DU DIPLÔME

Le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) est une certification élaborée par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Il prépare directement à un métier. Il est reconnu par les professionnels et le Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP36200).

## PRÉREQUIS ET DUREE

Formation en alternance en 2 ans suite à un bac professionnel Réparation des Carrosseries ou suite à un CAP Réparation des Carrosseries combiné idéalement avec le CAP Peinture en Carrosserie.

## CONTENU DE LA FORMATION (11 blocs de compétences)

- Conseil technique en carrosserie peinture
- Contrôle et interventions sur les éléments de structure
- Dépose et repose des éléments mécaniques et électroniques
- Dépose et repose d'éléments inamovibles
- Remplacement et réparation de vitrage
- Dépose et repose d'éléments amovibles
- Colorimétrie et gestion des stocks produits
- Application peinture
- Réparation des matériaux composites
- Préparation de surfaces acier et aluminium
- Remise en forme d'éléments de carrosserie

**Reconnaissance du TFP par la Convention Collective des services de l'Automobile et par le RNCP.**

**Plus de 90% des jeunes qui obtiennent un TFP sont recrutés à l'issue de leur formation.**

**Le TFP s'obtient par la validation de 80% des blocs de compétences le composant, d'une épreuve écrite et d'une soutenance devant jury.**

## STATUT CONTRAT APPRENTISSAGE (de 15 à 29 ans)

### MODALITÉS

Votre formation se déroule en alternance (2 semaines en entreprise, 1 semaine en Centre de Formation d'Apprentis (CFA)), sur une durée variable selon le diplôme préparé. Un contrat d'apprentissage est conclu entre l'entreprise, le CFA et vous, futur apprenti. Un maître d'apprentissage est désigné comme étant votre référent au sein de l'entreprise et vous suit dans votre apprentissage.

### RÉMUNÉRATION (sous réserve de l'évolution de la réglementation)

Dans le cadre du contrat vous avez le statut d'apprenti et êtes donc rémunéré. Votre rémunération dépend de votre âge, de l'année de formation et de la qualification visée. Elle correspond à un pourcentage du SMIC. (base SMIC brut 35h/semaine).

	1ère année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
	% du SMIC		
Moins de 18 ans	27 %	39 %	55 %
18/20 ans	43 %	51 %	67 %
21/25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et +	100 %		

## STATUT CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Statut possible sous conditions pour les personnes de plus de 29 ans.

### ET APRÈS ?

Un Titre à Finalité Professionnelle prépare à un métier en vue d'une insertion directe dans l'emploi.

Cependant, il est envisageable après quelques années d'expériences ou pour une spécialisation d'intégrer un autre TFP ou une formation d'enseignement supérieur.

### ÉVOLUTIONS POSSIBLES

- Chef d'équipe atelier
- Réceptionnaire après-vente automobile



[www.metiersdelauto.com](http://www.metiersdelauto.com)

[www.cfacarrosserie74.com](http://www.cfacarrosserie74.com)



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE